

Trop concentré sur votre mission ou trop éloigné de votre agence, peut-être, ne vous rendez vous pas compte de ce que subissent certains de vos collègues. **L'erreur serait de faire comme si de rien n'était**, pensant que cela ne vous arrivera pas. Astek sera l'entreprise que nous, salariés, voudrions qu'elle soit ... **à condition d'agir !**



Astek se vante d'avoir été fondé il y a plus de 20 ans et pourtant nos dirigeants ne savent toujours pas gérer convenablement le personnel en inter mission. Au lieu d'accepter et d'accompagner cette période inhérente à l'activité des ESN ¹, chez Astek, on continue à chasser ce personnel par tous les moyens. Les salariés en intermission sont **culpabilisés, délaissés, mis sous pression** pour accepter des missions (qui ne correspondent pas nécessairement à leur profil) à des centaines de kilomètres de chez eux (dans des conditions parfois très insuffisantes) ! **Et la situation familiale et l'âge ne changent rien à l'affaire.** D'ailleurs, le peu d'engagements pris par la Direction dans l'accord sénior ne sont plus respectés : nos collègues séniors sont « encouragés » à partir ou **licenciés ...**

Peut-on accepter qu'un salarié, qui sort souvent de plusieurs années de mission facturée, soient mis dehors, comme **on met du matériel usagé au rebus** ? Ne rien dire, ne rien faire, c'est cautionner ! Alors, comme **FO**, dénoncez cette situation pour rappeler que vous ne voulez pas travailler (et générer des profits) pour des dirigeants qui utilisent leurs salariés **comme des stylos jetables** !

Malheureusement, **la vie n'est pas rose** non plus pour les salariés en CDS ² ou en mission ! Les médecins du travail et les experts risques psychosociaux (RPS) confirment ce que les délégués du personnel ont constaté suite à plusieurs plaintes de salariés : surcharge de travail, délais intenable ! Cela entraîne **des tensions et des altercations** de plus en plus fréquentes, tant en clientèle que dans des agences ASTEK. Les moyens humains et informatiques sont insuffisants pour répondre aux exigences du client, qui devient parfois agressif. La direction est au courant, car elle participe **à des enquêtes sur la souffrance des salariés.** Mais elle fait peu de choses ! Elle se désintéresse des conditions de travail de ses salariés dès lors qu'ils facturent. Et ce n'est pas qu'un manque de moyens ; les directions des agences se refusent souvent d'intervenir auprès de clients **simplement par peur de perdre des contrats commerciaux** !



Est-ce normal de devoir rester tard au boulot parce qu'on ne vous fournit pas les moyens suffisants pour travailler convenablement ? Doit-on accepter de se faire agresser verbalement parce qu'on n'arrive pas à tenir des délais et des charges intenable ? **Evidemment que non !** Alors, soutenez-nous et agissez avec **FO** avant que votre vie personnelle en pâtisse.

Pour **FO**, les principaux problèmes sont la politique commerciale et la gestion des ressources humaines. Au lieu de valoriser vos compétences et le temps nécessaire ou passé pour réaliser une prestation, Astek vend des « prestations » à bas prix tout en acceptant les exigences de plus en plus fortes du client. **De fait, pour faire du profit, c'est à vous de faire plus d'efforts, sans gagner plus !**

FO attend de la direction qu'elle **revoit son modèle** pour que le profit ne se fasse pas au détriment de vos droits, de votre formation, de votre évolution carrière et de votre santé. Nos dirigeants et nos clients doivent comprendre que vous méritez d'être mieux considérés, formés régulièrement, rémunérés à hauteur du travail fourni.

¹ ESN : Entreprise de Services du Numérique (nouveau nom des SSII)

² CDS : Centre de service

FO ne se satisfait pas de voir de plus en plus de salariés quitter l'entreprise, de gré ou de force, parce que leur travail et les efforts ne sont pas reconnus ... ou, simplement, pour protéger leur santé et leur vie personnelle.

Dans cette situation où le salarié sert de variable d'ajustement pour maximiser les profits (ou minimiser les pertes ?), **la Direction préférerait sans doute avoir comme interlocuteur des représentants du personnel absents ou complaisants**, comme cela se rencontre dans d'autres entreprises, plus intéressés par les petits avantages tirés de leur mandat ou limitant leurs actions à la gestion des activités sociales et culturelles.



Les commandes groupées ou la réduction de quelques euros sur des places de cinéma font toujours plaisir, mais ne seraient valoir la juste indemnisation de votre travail, de vos congés ou la prise en charge de vos frais de mission, qui représentent souvent plusieurs centaines d'euros par an. Si la loi octroie une protection administrative aux représentants du personnel, ce n'est sûrement pas que pour organiser des excursions ou des cours de cuisine mais bien pour qu'ils puissent **se confronter à la direction en défendant la cause des salariés**.



C'est pourquoi les représentants **FO**, conscients de leur véritable rôle, mettent en priorité leur énergie au service de la **défense de vos droits et de l'amélioration de vos conditions de travail**. Ils tentent également d'influer les choix du CE pour qu'il écoute vos attentes, qu'il exerce pleinement ses prérogatives et réalise une surveillance économique et sociale de l'entreprise, afin de préserver l'emploi, la formation, la santé et la sécurité de tous les salariés.

La « vie » chez ASTEK telle qu'elle existe actuellement n'est pas une fatalité. Les salariés, force vive de l'entreprise, ont leur mot à dire. Nous pouvons améliorer les conditions d'emploi et les fonctionnements de la société ! **FO rassemble celles et ceux qui souhaitent le progrès social**.

Si vous vous retrouvez dans ce projet et que vous partagez les mêmes valeurs humaines, adhérez et rejoignez la section **FO** ! **Nous ne serons jamais trop nombreux pour défendre les intérêts des salariés face à des dirigeants qui défendent les leurs et ceux des actionnaires**.

Christophe LUIS
Délégué syndical central FO
UES groupe Astek
fo.astek.wordpress.com
fo.astek@gmail.com



 Le seul réseau social capable de protéger vos droits :
c'est le syndicat.

Nom : _____
Prénom : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Fait à
Le

Signature